



M2B Consultants
4 rue Docteur Ebrard
01000 BOURG EN BRESSE
SAS au capital de 3000 €
SIRET 878 920 842 00019 R.C.S. Bourg-en-Bresse
Bruno JEANNESSON 06.46.56.64.85



Etude de sol – Lotissement

Référence M2B-25-2450

Mission G1-PGC
LONGECHENAL – Parcelles AH265 et AH266 – SOFIRALP

Rédigé par Bruno JEANNESSON	
Indice A du 26/03/2025	

Table des matières

1.	MISSION GEOTECHNIQUE	2
2.	SPECIFICITES GEOTECHNIQUES DU SITE	4
3.	INDICATIONS SUR LE PROJET.....	6
4.	PROGRAMME D'INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES.....	7
5.	FONDATEMENTS.....	10
6.	NIVEAUX BAS	11
7.	TERRASSEMENTS, PENTES ET TALUS.....	11
8.	OUVRAGES ENTERRES	11
9.	CONCLUSION.....	11
10.	ANNEXES.....	11

Un rapport géotechnique et toutes ses annexes identifiées constituent un ensemble indissociable. Les deux exemplaires de référence en sont les deux originaux conservés : un par le client et le second par notre société. Dans ce cadre, toute autre interprétation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle ne saurait engager la responsabilité de notre société. En particulier l'utilisation même partielle de ces résultats et conclusions par un autre maître d'ouvrage ou par un autre constructeur ou pour un autre ouvrage que celui objet de la mission confiée ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de notre société et pourra entraîner des poursuites judiciaires.

Aide à la compréhension :

Les symboles suivants sont proposés pour l'aide à la compréhension du rapport :



Elément de nature favorable.



Vigilance demandée vis-à-vis de cette indication.



Elément neutre, ni particulièrement favorable ou défavorable.



Information peu précise ou manquante.

Le présent rapport est établi en fonction des normes en vigueur (Eurocodes 7, Eurocodes 8).

1. MISSION GEOTECHNIQUE

Le Maître d'Ouvrage doit associer l'ingénierie géotechnique au même titre que les autres ingénieries à la Maîtrise d'œuvre et ce, à toutes les étapes successives de conception, puis de réalisation de l'ouvrage. Le Maître d'Ouvrage, ou son mandataire, doit veiller à la synchronisation des missions d'ingénierie géotechnique avec les phases effectives à la Maîtrise d'œuvre du projet.

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations géotechniques appropriées.

L'enchaînement et la définition synthétique des missions d'ingénierie géotechnique sont donnés dans le tableau suivant. Deux ingénieries géotechniques différentes doivent intervenir : la première pour le compte du Maître d'Ouvrage ou de son mandataire lors des étapes 1 à 3, la seconde pour le compte de l'entreprise lors de l'étape 3.

La responsabilité de notre société ne saurait être engagée en dehors du cadre de la mission d'ingénierie géotechnique objet du rapport. En particulier, toute modification apportée au projet ou à son environnement nécessite la réactualisation du rapport géotechnique dans le cadre d'une nouvelle mission.

Mission commandée (encadré vert ci-dessous) : **MISSION G1-PGC.**

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.*
- Fournir un rapport de synthèse des données géotechniques à ce stade d'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels, ainsi que certains principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, améliorations de sols).*

Enchaînement des missions G1 à G4		Phases de la maîtrise d'œuvre	Mission d'ingénierie géotechnique et Phase de la mission	Objectifs à atteindre pour les ouvrages géotechniques	Niveau de management des risques géotechniques attendu	Prestations d'investigations géotechniques à réaliser	
G1-ES	Etape 1 : Etude géotechnique préalable		Etude géotechnique préalable (G1) Phase Etude de Site (ES)	Spécificités géotechniques du site	Première identification des risques présentés par le site	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique	
G1-PGC		Etude préliminaire, Esquisse, APS	Etudes géotechnique préalable (G1) Phase Principes Généraux de Construction (PGC)	Première adaptation des futurs ouvrages aux spécificités du site	Première identification des risques pour les futurs ouvrages		
G2-AVP	Etape 2 : Etude géotechnique de conception	APD/AVP	Etude géotechnique de conception (G2) Phase Avant-projet (AVP)	Définition et comparaison des solutions envisageables pour le projet	Mesures préventives pour la réduction des risques identifiés, mesures correctives pour les risques résiduels avec détection au plus tôt de leur survenance	Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)	
G2-PRO		PRO	Etudes géotechniques de conception (G2) Phase Projet (PRO)	Conception et justifications du projet			
G2-DCE G2-ACT		DCE/ACT	Etude géotechnique de conception (G2) Phase DCE/ACT	Consultation sur le projet de base/choix de l'entreprise et mise au point du contrat de travaux			
G3-EXE G4	Etape 3 : Etudes géotechniques de réalisation (G3/G4)		A la charge de l'entreprise	A la charge du maître d'ouvrage			
		EXE/VISA	Etude de suivi géotechnique d'exécution (G3) Phase Etude (en interaction avec la phase suivi)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase supervision du suivi)	Etude d'exécution conforme aux exigences du projet, avec maîtrise de la qualité, du délai et du coût	Identification des risques résiduels, mesures correctives, contrôle du management des risques résiduels (réalité des actions, vigilance, mémorisation, capitalisation des retours d'expérience)	Fonction des méthodes de construction et des adaptations proposées si des risques identifiés surviennent
G4		DET/AOR		Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision du suivi géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision de l'étude)	Exécution des travaux en toute sécurité et en conformité avec les attentes du maître d'ouvrage	Fonction du contexte géotechnique observé et du comportement de l'ouvrage et des avoisinants en cours de travaux	
G5	A toute étape d'un projet ou sur un ouvrage existant	Diagnostic	Diagnostic géotechnique (G5)	Influence d'un élément géotechnique spécifique sur le projet ou sur l'ouvrage existant	Influence de cet élément géotechnique sur les risques géotechniques identifiés	Fonction de l'élément géotechnique étudié	


2. SPECIFICITES GEOTECHNIQUES DU SITE


2.1 RISQUES LIES AU SITE

PARCELLE(S)

38690 LONGECHENAL

Code parcelle :
000-AH-266, 000-AH-265






SISMICITÉ : 3/5

1	très faible
2	faible
3	modéré
4	moyen
5	fort

Un tremblement de terre ou séisme, est un ensemble de secousses et de déformations brusques de l'écorce terrestre (surface de la Terre). Le zonage sismique détermine l'importance de l'exposition au risque sismique.






ARGILE : 1/3

1	Exposition faible
2	Exposition moyenne
3	Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition faible : La survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante, mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol). Il est conseillé, notamment pour la construction d'une maison individuelle, de réaliser une étude de sols pour déterminer si des prescriptions constructives spécifiques sont nécessaires. Pour plus de détails : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#>



Rapport complet issu du site www.georisques.gouv.fr en annexes.

2.2 GEOLOGIE PRESENTIE

Source <http://infoterre.brgm.fr/>



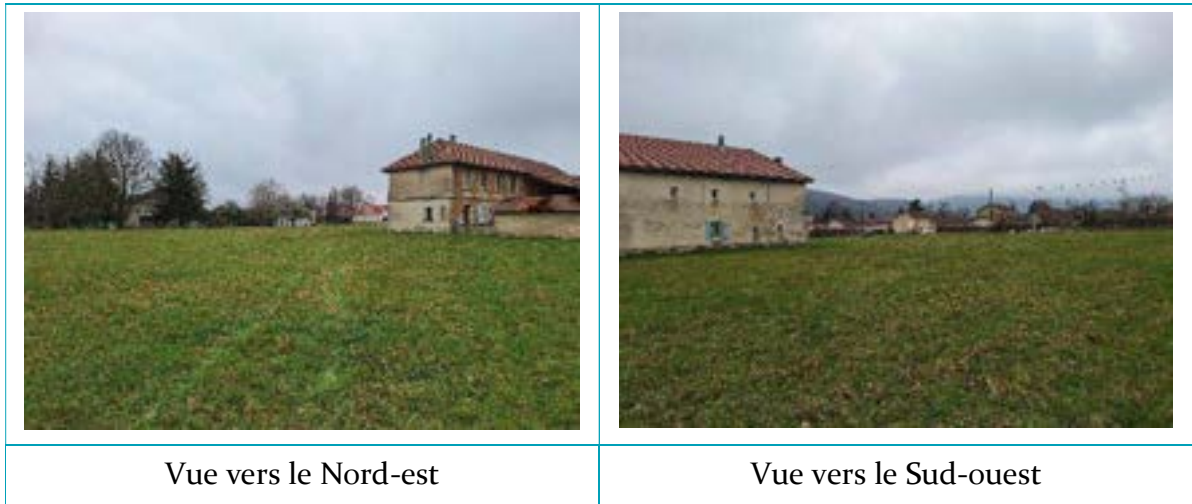
FGya : Würm (moraines internes) : Alluvions fluvio-glaciaires liées aux évènements glaciaires suivants : avancée maximale des glaciers wurmiens

Pas de données pertinentes sur la présence d'eau d'après la recherche bibliographique.

2.3 DESCRIPTION DE LA PARCELLE

Le terrain est un pré relativement plat.

2.4 PHOTOS DU SITE



3. INDICATIONS SUR LE PROJET

3.1 ELEMENTS FOURNIS

Au moment de la rédaction du rapport, nous sommes en possession :

- ***D'un extrait cadastral***
- ***D'un plan d'aménagement esquisse du 4-11-2024.***

3.2 INDICATIONS SUR LE PROJET

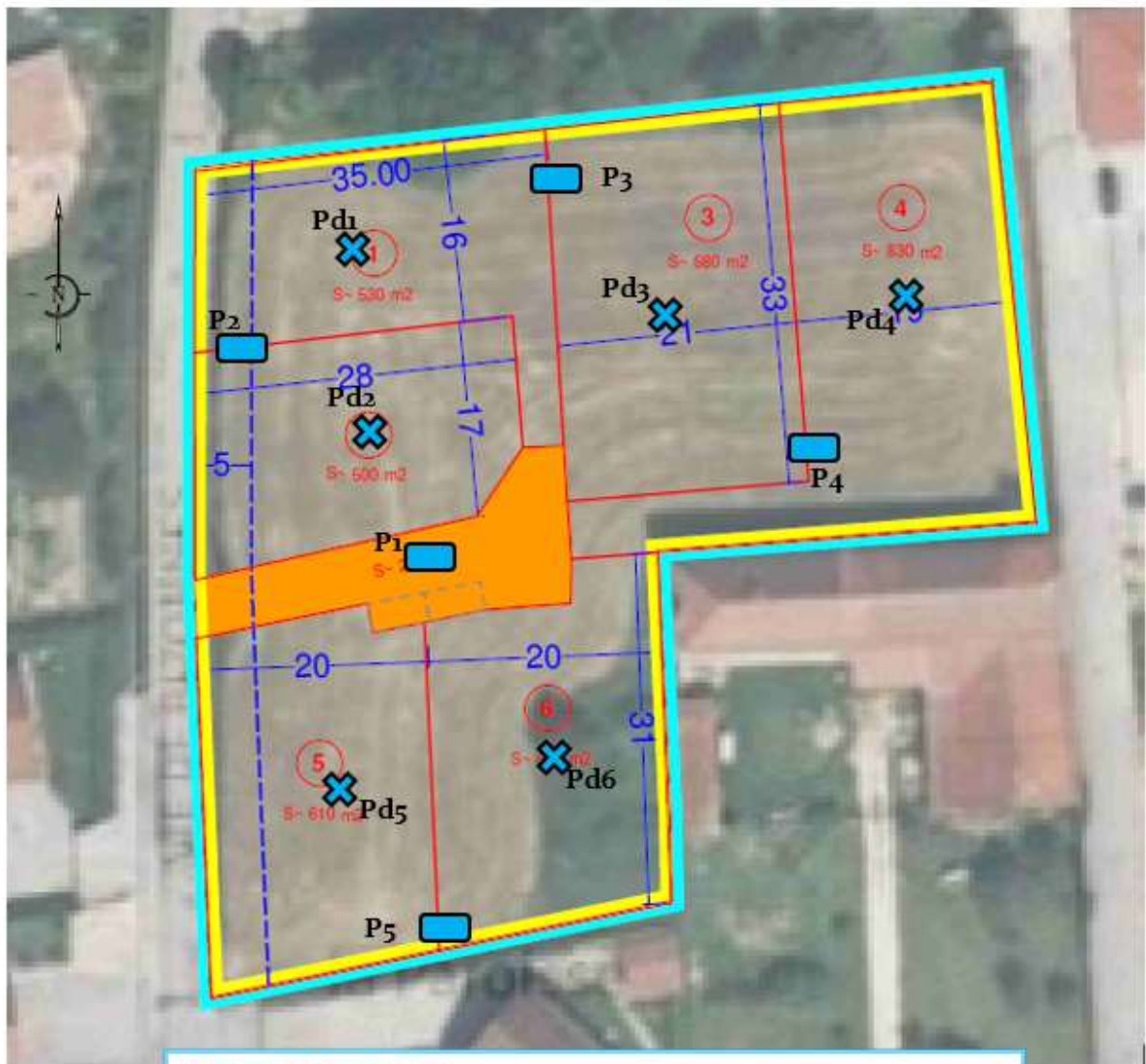
Le projet consiste en l'aménagement d'un lotissement.

4. PROGRAMME D'INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES



4.1 PLAN DES INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES

Plan des essais et sondages géotechniques

M2B-25-2450



Légende des essais :

-  P1, Sondage à la pelle mécanique
-  Pd1, essai au pénétromètre dynamique

4.2 SONDAGES A LA PELLE MECANIQUE

Méthode : Une excavation du sol est réalisée à l'aide d'une pelle mécanique.

Quel intérêt ? La coupe géologique du sol est réalisée sur les premiers mètres de terrain, correspondant aux terrassements envisagés ou possibles. Les indications obtenues permettent d'estimer la tenue des talus, la présence d'eau et la présence de remblais.

Lors de notre campagne d'étude, nous avons réalisé 5 reconnaissances géologiques P1 à P5 à l'aide d'une pelle mécanique.

Sondage P1

- 0,00 - 0,10 m : Terre végétale
- 0,10 - 0,40 m : Limon sableux + ou - graveleux marron
- 0,40 - 0,80 m : Grave sablo-limoneuse marron
- 0,80 - 2,40 m : Grave sableuse marron clair à beige – Mauvaise tenue des parois



Sondage P1.

Sondage P2

- 0,00 - 0,10 m : Terre végétale
- 0,10 - 0,80 m : Limon sableux + ou - graveleux marron
- 0,80 - 1,40 m : Grave sablo-limoneuse marron
- 1,40 - 2,00 m : Grave sableuse marron clair à beige – Mauvaise tenue des parois



Sondage P2.

Sondage P3

- 0,00 - 0,10 m : Terre végétale
- 0,10 - 0,50 m : Limon sableux + ou - graveleux marron
- 0,50 - 1,10 m : Limon argilo-sableux légèrement graveleux marron orangé
- 1,10 - 2,10 m : Grave sablo-limoneuse marron



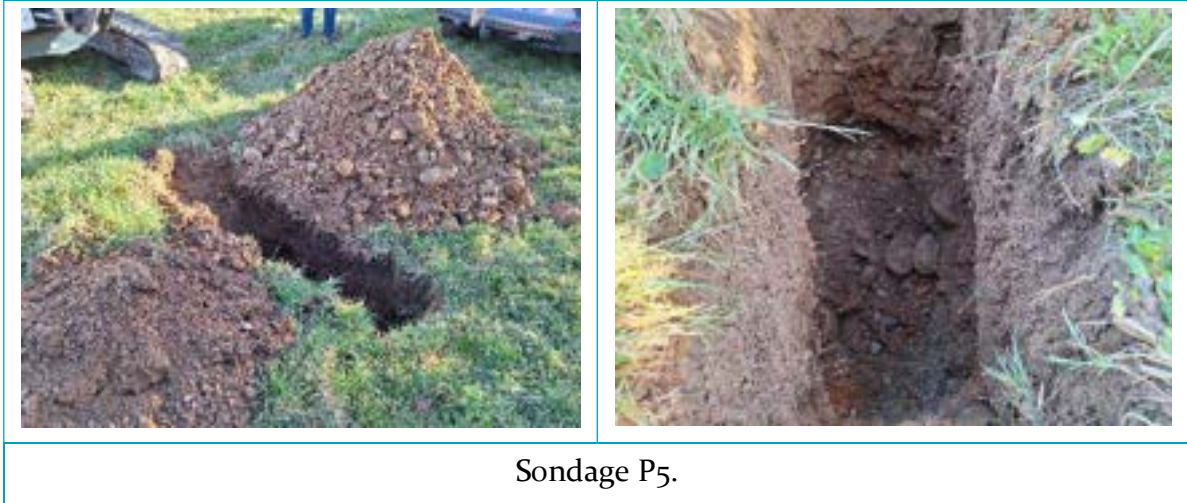
Sondage P3.

Sondage P4

- 0,00 - 0,10 m : Terre végétale
- 0,10 - 0,30 m : Limon sableux + ou - graveleux marron
- 0,30 - 1,00 m : Grave sablo-limoneuse marron
- 1,00 - 1,60 m : Grave sableuse marron clair à beige – Mauvaise tenue des parois

Sondage P5

- 0,00 - 0,10 m : Terre végétale
- 0,10 - 0,40 m : Limon sableux + ou - graveleux marron
- 0,40 - 1,10 m : Grave sablo-limoneuse marron
- 1,10 - 1,60 m : Grave sableuse marron clair à beige – Mauvaise tenue des parois



4.3 ESSAIS PENETROMETRIQUES DYNAMIQUES

Méthode : Cette méthode traite de la détermination in situ de la résistance des sols et des roches tendres à la pénétration dynamique d'un cône (pointe). Un mouton d'une masse et d'une hauteur de chute données est utilisé pour enfoncer le cône. La résistance à la pénétration est définie comme le nombre de coups nécessaire pour enfoncer le pénétromètre sur une distance définie.

Quel intérêt ? Les résultats de cet essai conviennent particulièrement à l'évaluation qualitative d'une coupe du sol ou pour des comparaisons avec d'autres essais en place. Ces résultats peuvent également servir à déterminer les paramètres de résistance et de déformation des sols, de type pulvérulent généralement, par des corrélations appropriées.

Les essais montrent des valeurs de résistance dynamique apparente faibles jusqu'à 1 m à 1,6 m de profondeur. En deçà, les valeurs augmentent rapidement jusqu'aux refus.

5. FONDATIONS

Solutions envisagées en première approche :

Fondations superficielles ancrées dans la grave sableuse marron clair à beige.

Respecter une pente de 3H/1V entre fondations voisines ou redans successifs.



6. NIVEAUX BAS

Les niveaux bas pourront être traités en dallages sur terre-plein ou en planchers portés.



7. TERRASSEMENTS, PENTES ET TALUS

Conserver des plateformes et des fonds de fouilles propres et secs pendant toute la durée des travaux : réaliser les travaux en période sèche et favorable et utiliser des engins légers sur chenilles.





8. OUVRAGES ENTERRES

Sans objet.

9. CONCLUSION

Rappel des principaux points mis en évidence par l'étude :

	
Sol faiblement sensible vis-à-vis du phénomène de retrait gonflement des argiles,	Conserver des plateformes et des fonds de fouilles secs lors des travaux.
Fondations superficielles	
Traitement du niveau bas en dallage sur terre-plein ou plancher porté	

Une mission G2-AVP permettra de préciser les dispositions constructives une fois chaque projet défini.

10. ANNEXES

Coupe des essais

Plans reçus

Rapport complet issu du site www.georisques.gouv.fr

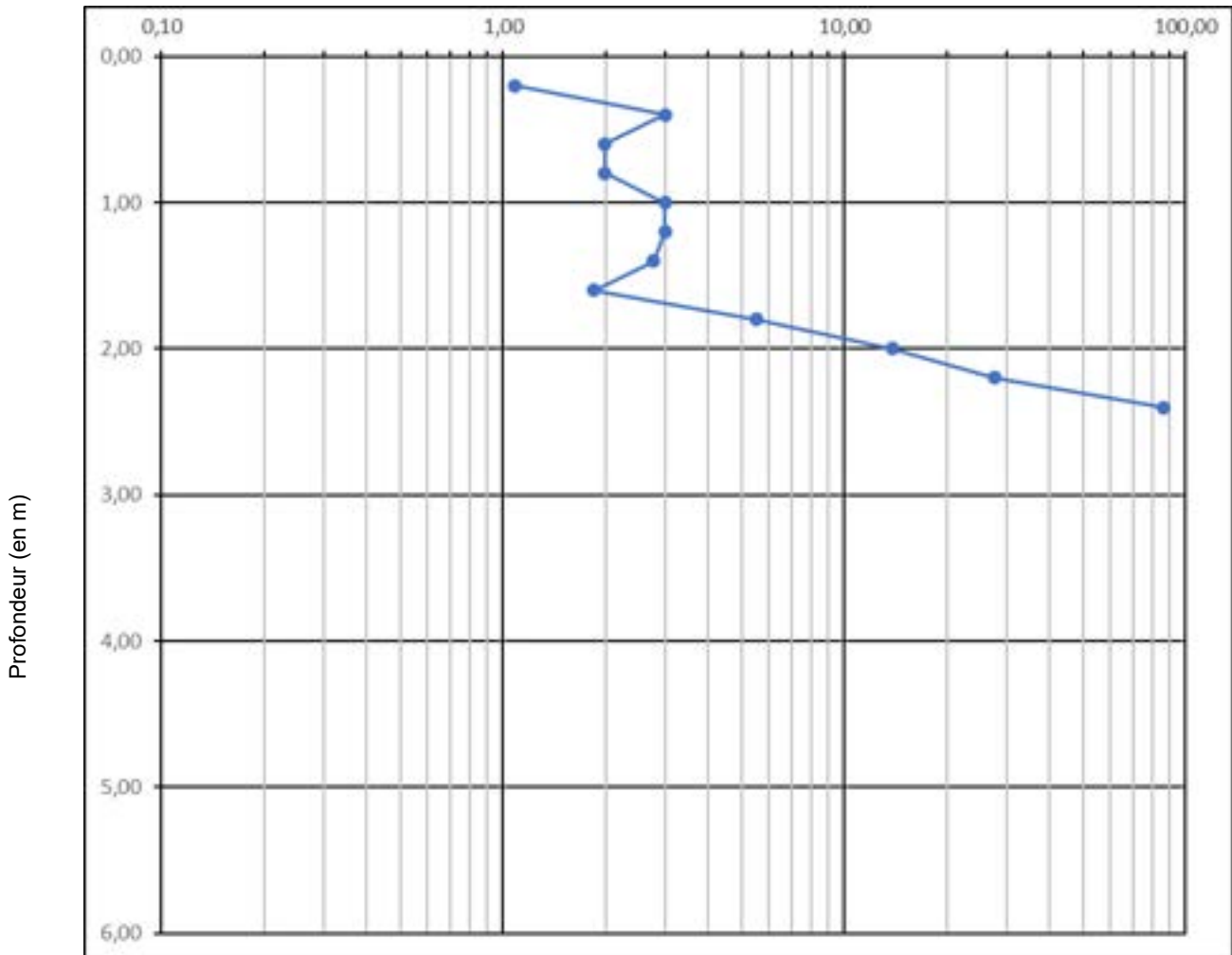


PÉNÉTROMÈTRE DYNAMIQUE – PD1

Suivant NF P 94-113 et 94-115

<u>N° d'affaire</u>	: M2B-25-2450	<u>Date du sondage</u>	: 18/03/2025
<u>Commune</u>	: LONGECHENAL	<u>Localisation</u>	:
<u>Projet</u>	:		
<u>Client</u>	: SOFIRALP		

Résistance dynamique en pointe R_d (en MPa)



Arrêt du sondage dans la formation.
Sondage réalisé au moyen d'un PAGANI TG63 – 150KN

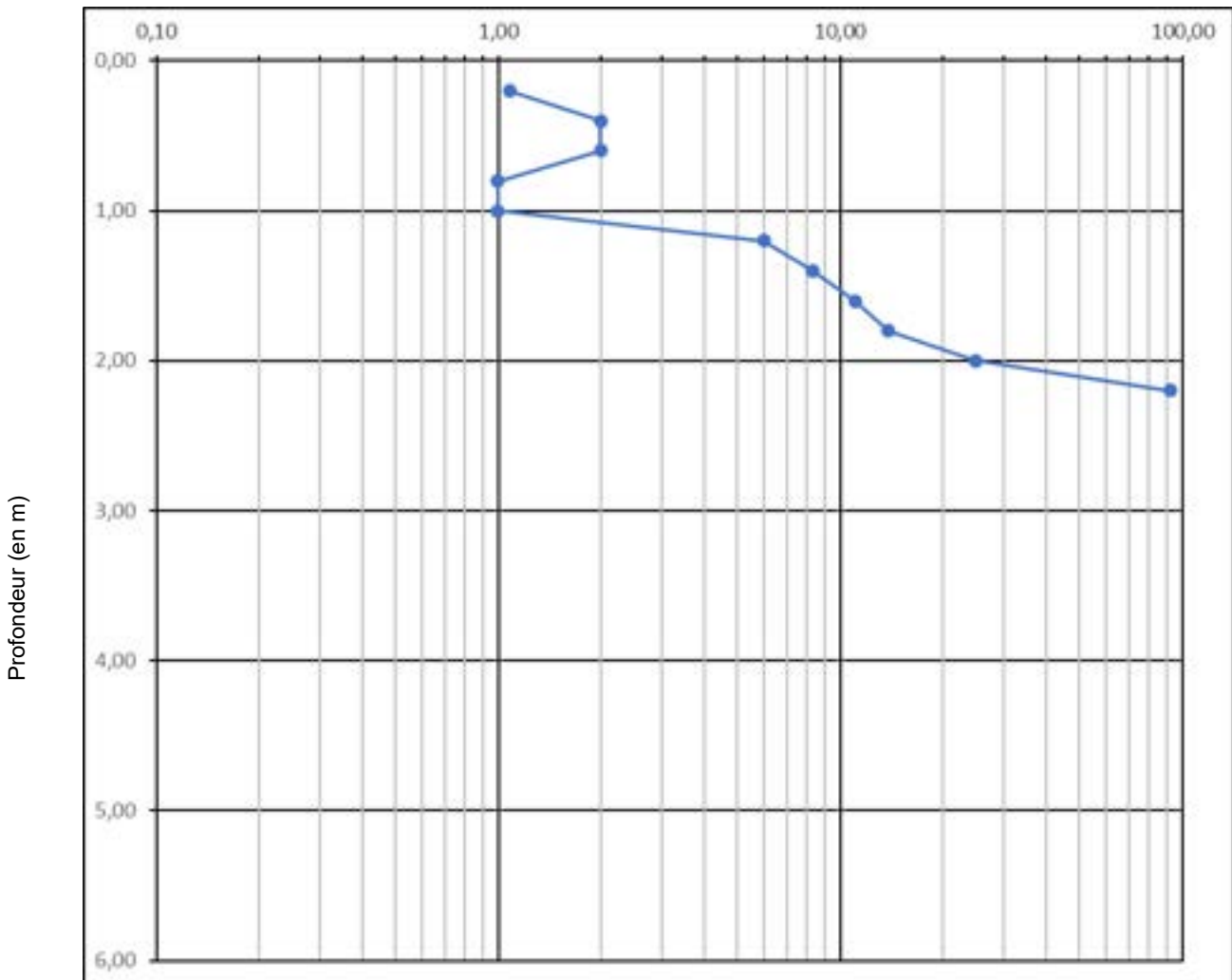


PÉNÉTROMÈTRE DYNAMIQUE – PD2

Suivant NF P 94-113 et 94-115

<u>N° d'affaire</u>	: M2B-25-2450	<u>Date du sondage</u>	: 18/03/2025
<u>Commune</u>	: LONGECHENAL	<u>Localisation</u>	:
<u>Projet</u>	:		
<u>Client</u>	: SOFIRALP		

Résistance dynamique en pointe R_d (en MPa)



Arrêt du sondage dans la formation.
Sondage réalisé au moyen d'un PAGANI TG63 – 150KN

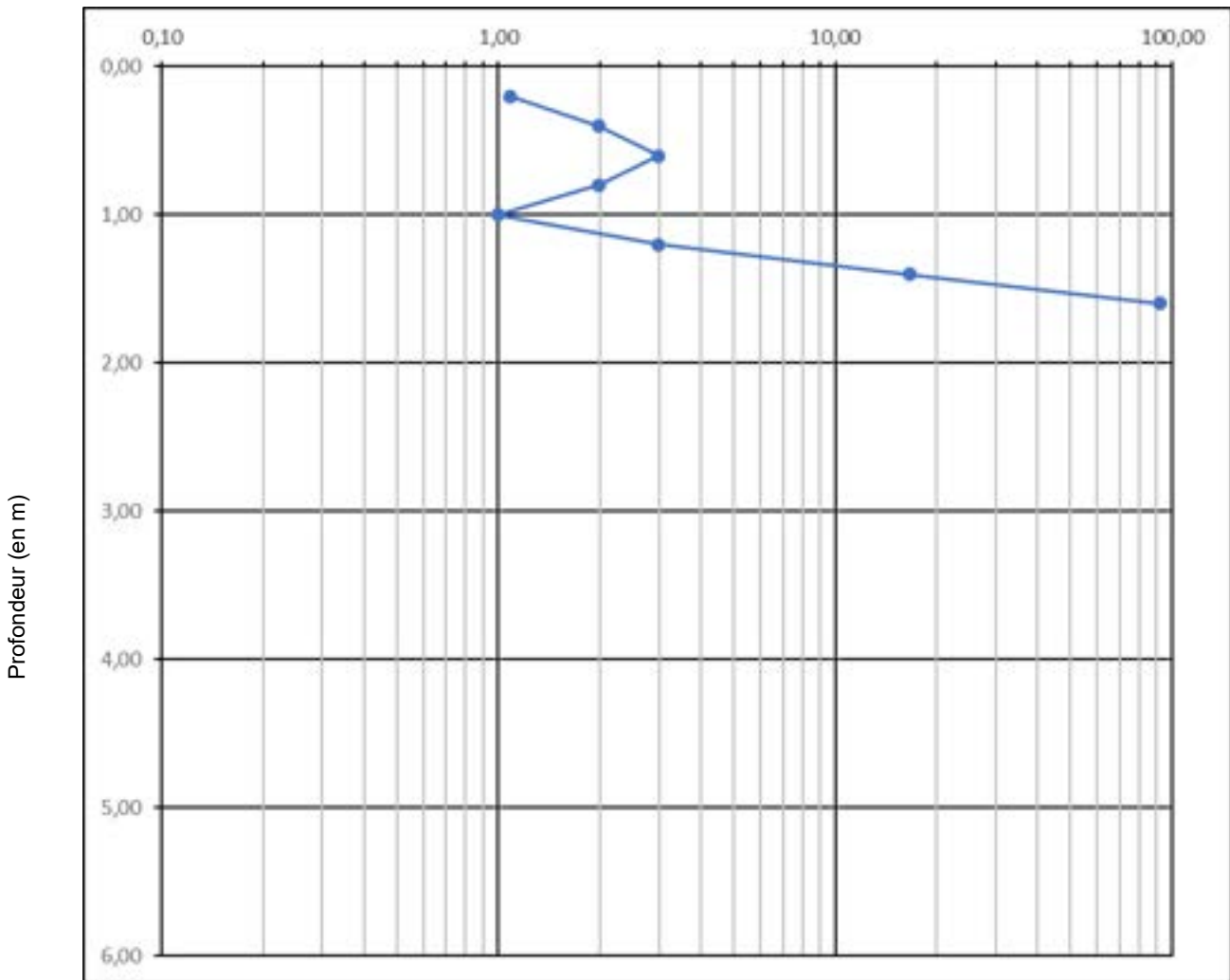


PÉNÉTROMÈTRE DYNAMIQUE – PD3

Suivant NF P 94-113 et 94-115

N° d'affaire : M2B-25-2450 Date du sondage : 18/03/2025
Commune : LONGECHENAL Localisation :
Projet :
Client : SOFIRALP

Résistance dynamique en pointe R_d (en MPa)



Arrêt du sondage dans la formation.
Sondage réalisé au moyen d'un PAGANI TG63 – 150KN

PÉNÉTROMÈTRE DYNAMIQUE – PD4

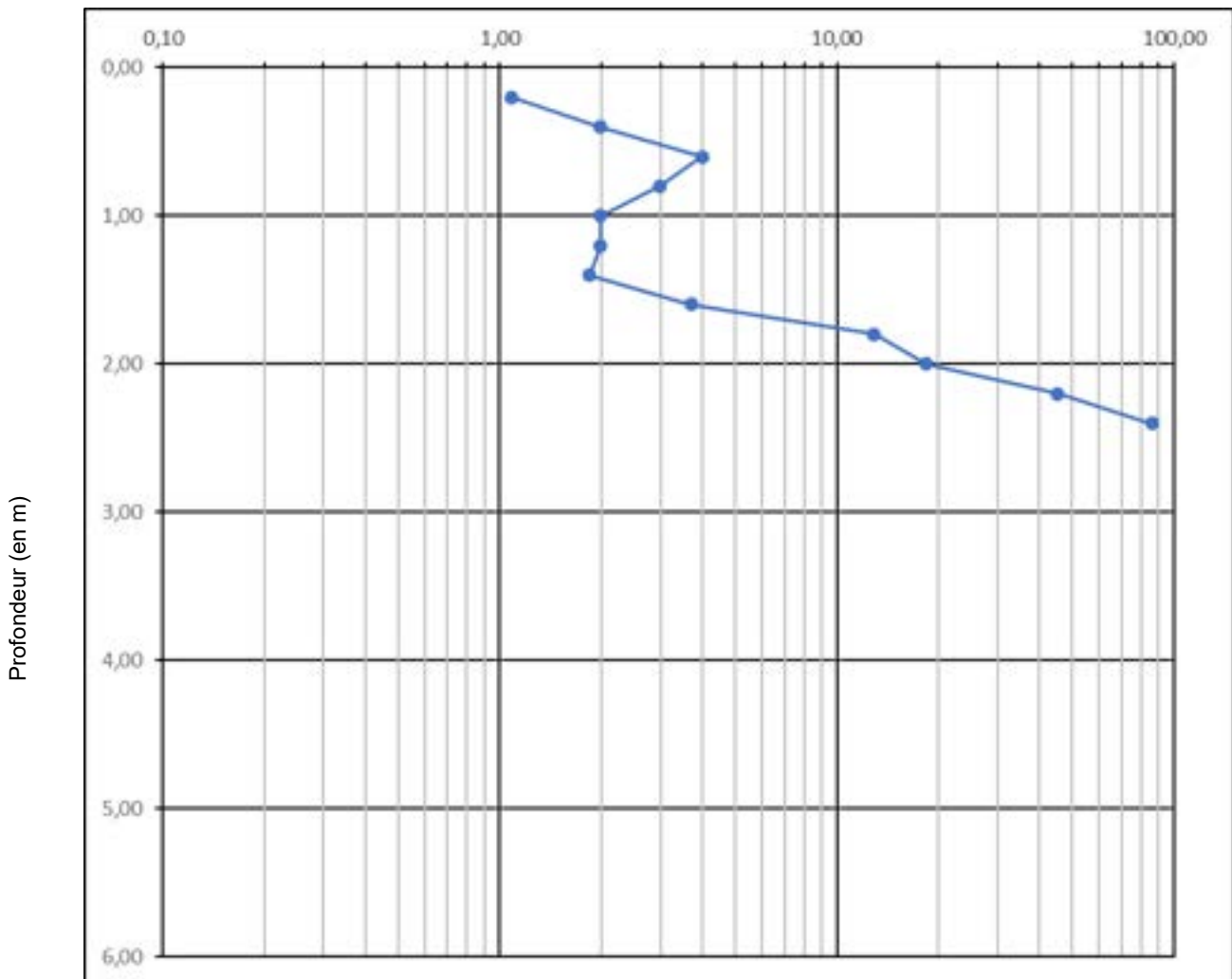
4 rue Docteur Ebrard 01000 BOURG EN BRESSE
Tel 04 74 21 03 51 Courriel : contact@m2bconsultants.fr
Siret 878 920 842 00019 R.C.S. Bourg en Bresse APE 7112 B



Suivant NF P 94-113 et 94-115

N° d'affaire : M2B-25-2450 Date du sondage : 18/03/2025
Commune : LONGECHENAL Localisation :
Projet :
Client : SOFIRALP

Résistance dynamique en pointe Rd (en MPa)



Arrêt du sondage dans la formation.
Sondage réalisé au moyen d'un PAGANI TG63 – 150KN

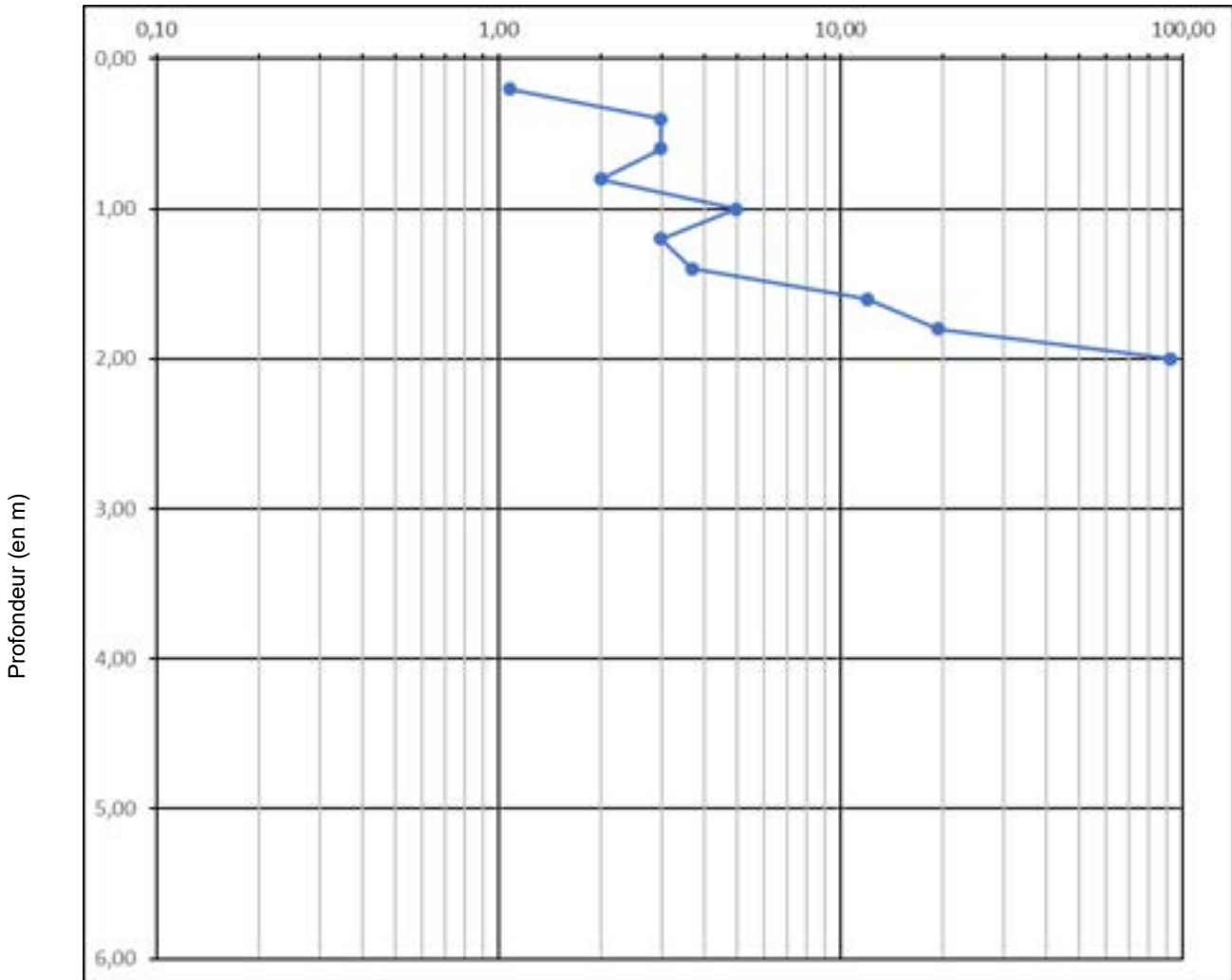


PÉNÉTROMÈTRE DYNAMIQUE – PD5

Suivant NF P 94-113 et 94-115

N° d'affaire : M2B-25-2450 Date du sondage : 18/03/2025
Commune : LONGECHENAL Localisation :
Projet :
Client : SOFIRALP

Résistance dynamique en pointe R_d (en MPa)



Arrêt du sondage dans la formation.
Sondage réalisé au moyen d'un PAGANI TG63 – 150KN

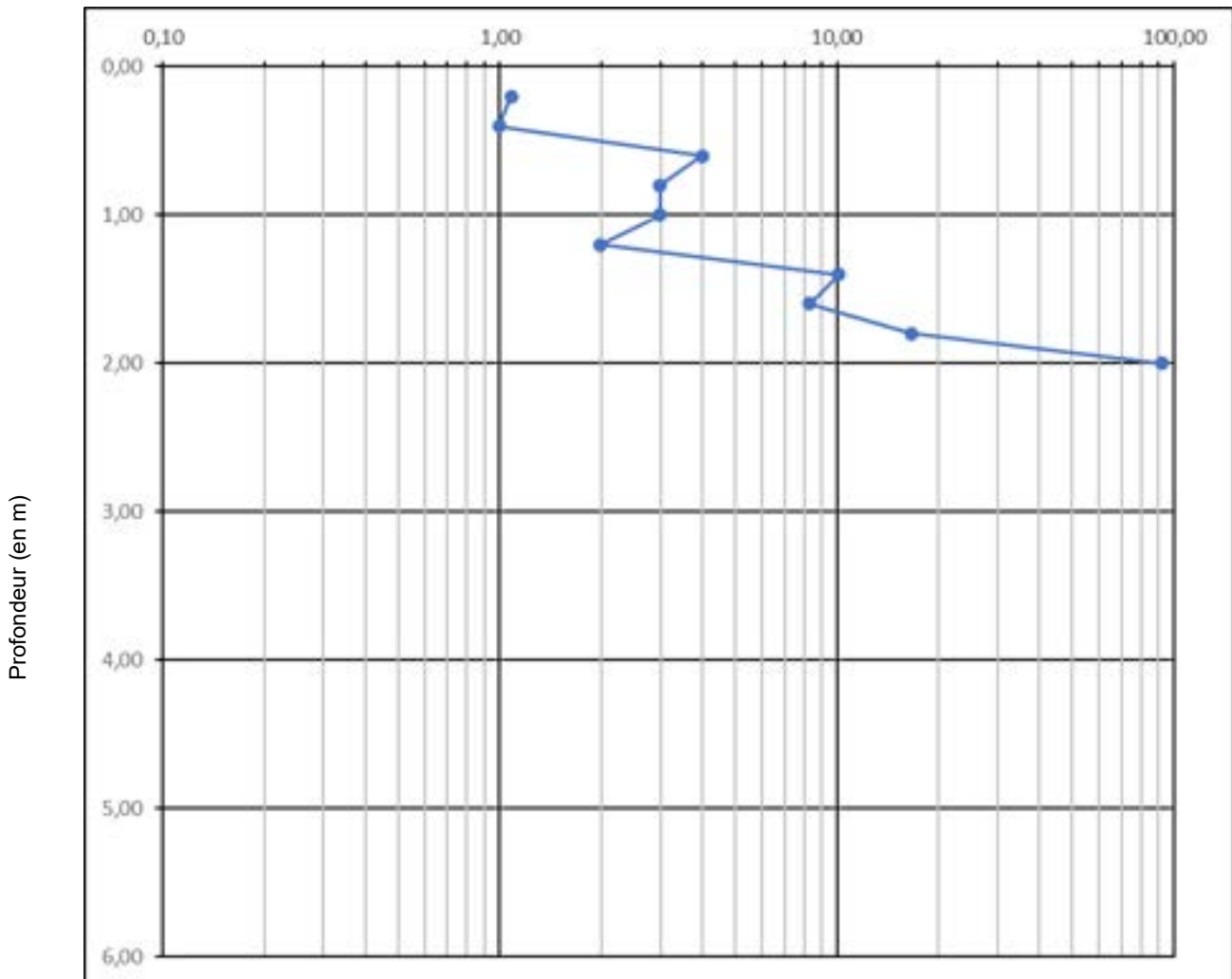


PÉNÉTROMÈTRE DYNAMIQUE – PD6

Suivant NF P 94-113 et 94-115

<u>N° d'affaire</u>	: M2B-25-2450	<u>Date du sondage</u>	: 18/03/2025
<u>Commune</u>	: LONGECHENAL	<u>Localisation</u>	:
<u>Projet</u>	:		
<u>Client</u>	: SOFIRALP		

Résistance dynamique en pointe R_d (en MPa)



Arrêt du sondage dans la formation.
Sondage réalisé au moyen d'un PAGANI TG63 – 150KN

Département :
ISERE

Commune :
LONGECHENAL

Section : AH
Feuille : 000 AH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 18/12/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Bourgoin-Jallieu
Pôle Topographique Gestion Cadastre
Nord Isere 22 Place Charlie Chaplin
38307
38307 BOURGOIN CEDEX
tél. 0474938445 -fax
ptgc.nord-isere@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

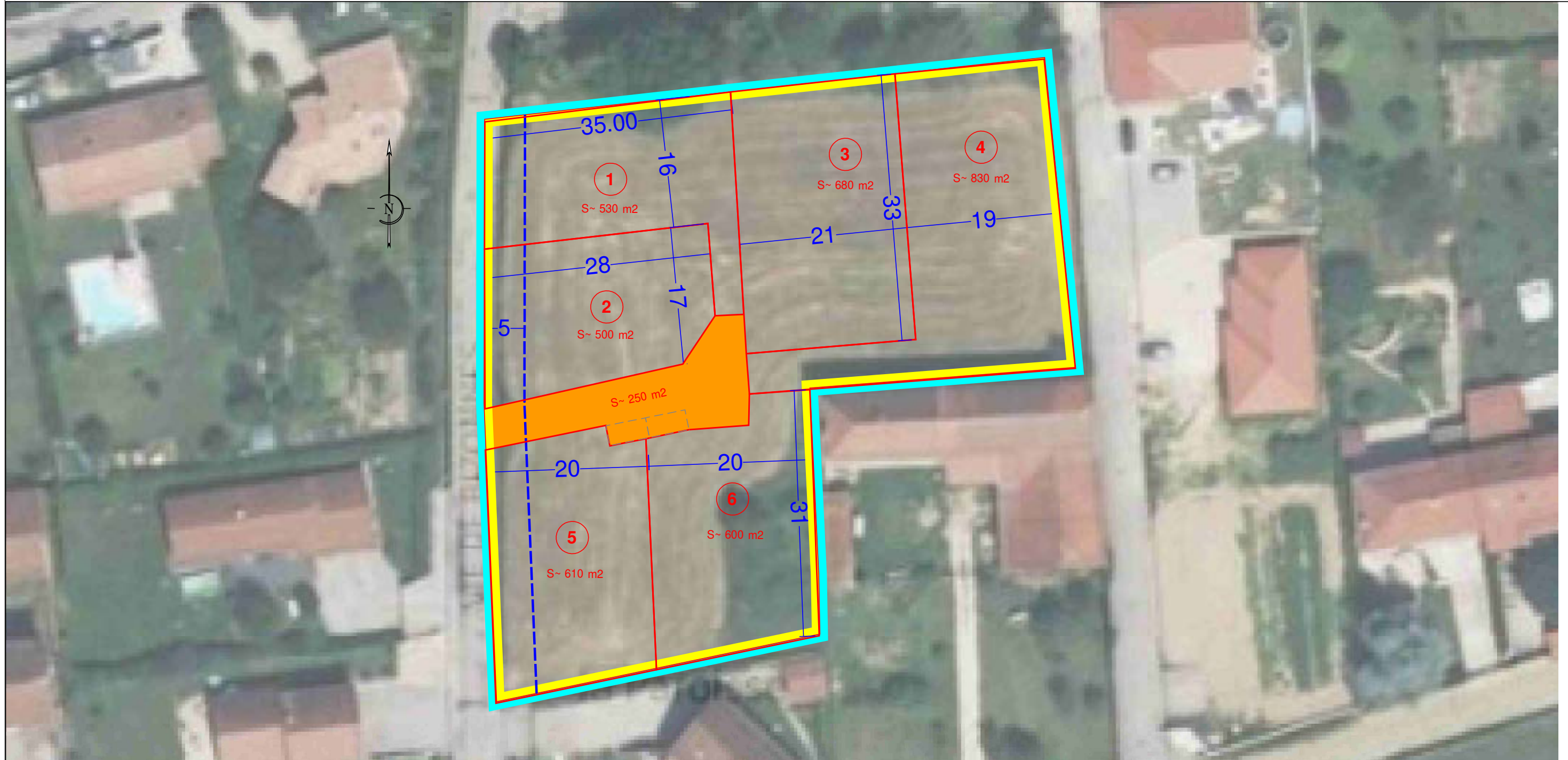


ESQUISSE 6

ECHELLE : 1/500

REPRODUCTION INTERDITE ET STRICTEMENT RESERVEE

Département de l'Isère
COMMUNE DE LONGECHENAL
 Lieu-dit : "La Vie Derrière"
 Section AH
PROPRIETE



Géo Consult - Marc HEDON Géomètre Expert - Expert près la Cour d'Appel de Grenoble
 L'Authenticité de ce document est exclusivement assurée par la signature originale du Géomètre-Expert D.P.L.G

Géo Consult
 Géomètre - Expert

RIVES
 Tel : 04 76 91 00 48
 Fax : 04 76 05 25 45
 109B rue Louis Néel
 38140 Rives sur Fure
 contact.rives@geo-consult.fr

DATE	INTERVENTIONS
04/11/2024	ESQUISSE SUR CADASTRE

LEGENDE PROJET

- Périmètre PA**
- Périmètre Unité Foncière**
- Limite de lots**
- 1 **Numéro du lot**
- A **Parcelles détachées en DP**
- ~670m² **Superficie approximative du lot**



ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 24 février 2025

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

38690 LONGECHENAL

Code parcelle :

000-AH-266, 000-AH-265



Parcelle(s) : 000-AH-266, 000-AH-265, 38690 LONGECHENAL

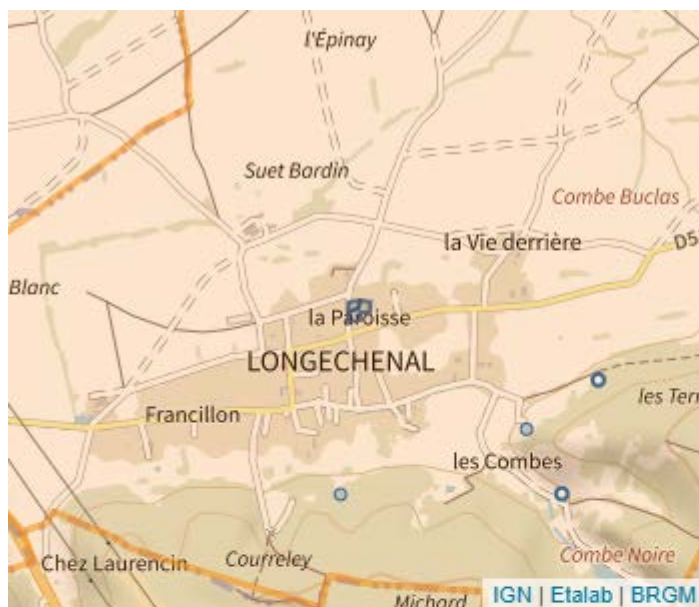
A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES EXISTANTS ET FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL SONT :



SISMICITÉ : 3/5

-  1 - très faible
-  2 - faible
-  3 - modéré
-  4 - moyen
-  5 - fort

Un tremblement de terre ou séisme, est un ensemble de secousses et de déformations brusques de l'écorce terrestre (surface de la Terre). Le zonage sismique détermine l'importance de l'exposition au risque sismique.



RAPPEL

Sismicité

Pour le bâti neuf et pour certains travaux lourds sur le bâti existant, en fonction de la zone de sismicité et du type de construction, des dispositions spécifiques à mettre en oeuvre s'appliquent lors de la construction.

Pour connaître les consignes à appliquer en cas de séisme, vous pouvez consulter le site :

<https://www.gouvernement.fr/risques/seisme>

Recommandation

Pour faire face à un risque, il faut se préparer et connaître les bons réflexes.

Consulter le dossier d'information communal sur les risques (DICRIM) sur le site internet de votre mairie et les bons conseils sur georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? Oui Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur




Date et lieu

Acheteur / Locataire

ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL



ARGILE : 1/3

-  1 : Exposition faible
-  2 : Exposition moyenne
-  3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition faible : La survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante, mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol). Il est conseillé, notamment pour la construction d'une maison individuelle, de réaliser une étude de sols pour déterminer si des prescriptions constructives spécifiques sont nécessaires. Pour plus de détails :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 5

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 3

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19821118	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
NOR19821224	26/11/1982	27/11/1982	24/12/1982	26/12/1982
NOR19830621	30/04/1983	01/05/1983	21/06/1983	24/06/1983

Tempête : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19821118	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Glissement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19830621	30/04/1983	01/05/1983	21/06/1983	24/06/1983

Le zonage sismique sur ma commune

Le zonage sismique de la France:



Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d’aboutir à l’élaboration d’un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d’être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d’établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s’appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d’exposition **au risque sismique**.

La réglementation distingue quatre catégories d’importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I – bâtiments dans lesquels il n’y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée**
- II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles**
- III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux**
- IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)**

Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone 5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en **zone 1**, aucune règle parasismique n’est imposée ;
- en **zone 2**, aucune règle parasismique n’est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l’Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s’appliquer pour les maisons individuelles;
- en **zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s’appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « **Connaitre les risques près de chez moi** »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu’est-ce qu’un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? —> <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? —> <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>